ACADÉMIE DE NANTES
Liberté
Égalité
Fraternité

Directions des services départementaux de l'éducation nationale
Vie pédagogique premier degré

Éducation à la sécurité routière

Le risque routier constitue la première cause de mortalité chez les jeunes de plus de 10 ans. La lutte contre l'insécurité routière, priorité nationale, sollicite tous les services de l'État pour faire progresser la sécurité sur la route. Le ministère de l'Éducation nationale intègre cette exigence dans l'éducation à la sécurité routière en milieu scolaire.

Qu'il soit piéton, cycliste, cyclomotoriste, usager des transports en commun, passager ou conducteur d'une voiture, les jeunes en formation doivent connaître les dangers de la route, acquérir un comportement responsable et se protéger. Ils sont les premières victimes de l'insécurité routière aujourd'hui. Ils sont aussi les conducteurs de demain.

Attestation Scolaire de Sécurité Routière (ASSR)

Les ASSR de premier et deuxième niveaux s'obtiennent dans le cadre d'un enseignement obligatoire des règles de sécurité routière. Elles sont délivrées pendant le temps scolaire après un contrôle des connaissances théoriques. Si vous est né en 1988 ou après, vous devez détenir une de ces attestations pour passer la formation pratique du Brevet de Sécurité Routière (BSR). L'ASSR de deuxième niveau est obligatoire pour obtenir un premier titre de conduite si vous avez moins de 21 ans.

Se préparer à l'ASSR

Une question sur les ASSR, sur l'ESR ?

Attestation de Première Éducation à la Route (APER)

L'APER valide l'acquisition de règles et comportements liés à l'usage de la rue et de la route et à la connaissance de leur justification.
Elle est délivrée aux élèves du cycle 3, sans nécessairement attendre la dernière année du cycle pour confirmer que ces derniers ont effectivement suivi un enseignement des règles essentielles de sécurité routière.

APER

Ressources

Observatoire national interministériel de la sécurité routière

Dangers de la route

La sécurité routière en chiffres

À l'école
Au collège

Au lycée

Les actualités de la sécurité routière, Infolettre

Portail national

Formation Éducation sécurité routière

Actions

Permis piéton pour tous les enfants

Semaine natinale du Vélo à l'École et au collège

Savoir rouler à l'école

Contacts DSDEN49

Suivi des Écoles et des Établissements (S2E)
Alain LITTRÉ
Tél : 02 41 74 35 44
s2e49@ac-nantes.fr

Chargés de mission Sécurité routière

Pour le premier degré :	Franck BRETON IEN Saumur Tél : 02 41 51 30 29 franck.breton@ac-nantes.fr
Pour le second degré :	Éric MONEGER, Principal adjoint Collège Chevreul Tel: 02 41 25 33 03 ce.0490004n@ac-nantes.fr

M.A.J. le 10/10/2022

Dans cette rubrique

- C.E.S.C
- Éducation à la citoyenneté

- Éducation à la santé
- Éducation à la sexualité
- Éducation à la responsabilité face aux risques
- Éducation au développement durable
- **Éducation à la sécurité routière**

Textes de référence

Organisation et délivrance : ASSR 1, ASSR 2, ASR, AER, arrêté du 25/03/2007

Éducation à la sécurité routière, Eduscol 03/2019